

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-18

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 septembre 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 08 septembre 2022
Date d'affichage : Le 08 septembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

16/19

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Fabienne PRIMA est nommée secrétaire de séance.

Désherbage des collections de la Médiathèque

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article 1311-1 alinéa 1,
Vu le code général de Propriété des personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1,
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser :

1) Le déclassement des documents suivants provenant de la Médiathèque :

- Documents en mauvais état
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande des usagers
- Documents en exemplaires multiples

Cette liste sera dressée chaque année et conservée par la bibliothèque.

RECUT EN PREFECTURE
Le 19/09/2022
Application agréée E-legalite.com

- 2) La destruction des documents jugés en mauvais états. Les documents seront détruits de manière à ne plus être utilisés, donc pilonnés.
- 3) Le don des documents désaffectés :
- aux adhérents de la Médiathèque,
 - aux institutions et/ou associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé.

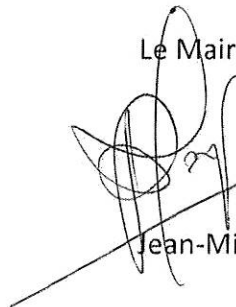
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) autorise le désherbage de la Médiathèque dans les conditions ci-dessus exposées.

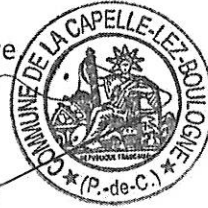
Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

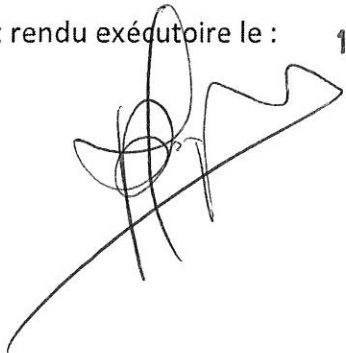
A La Capelle-les-Boulogne, le 15/09/2022

Le Maire


Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : **19 SEP. 2022**



REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2022

Application agréée E-legalite.com

39_DE-962-216209080-20220915-2022_18-0E